

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 09294

Numéro SIREN : 814 913 992

Nom ou dénomination : 5ième AVENUE

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2023 sous le numéro de dépôt 42067

42067.

**ATTESTATION
D'EXPERT COMPTABLE**

*S.A.S. FIDUCIAIRE R.O.C.
175 Bld Pereire
75017 PARIS*

*S.A.S 5^{ème} AVENUE
107 Rue du Château
92100 BOULOGNE BILLANCOURT*

BILAN AU 31/12/2021

Dans le cadre de notre mission de Présentation des comptes annuels de la S.A.S 5^{ème} AVENUE pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables. Les éléments d'inventaire nous ont été indiqués par la société.

A l'issue de nos travaux qui ne constituent pas un audit, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

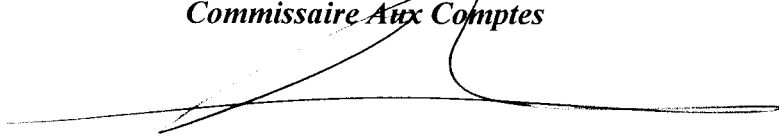
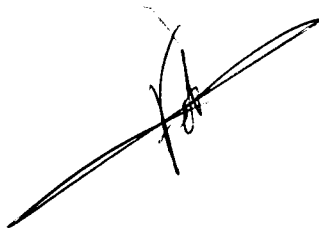
Les comptes annuels ci-joints, qui comportent Bilan, Compte de Résultat et Annexe se caractérisent par les données suivantes :

- Total du Bilan.....	435 762 €
- Chiffre d'Affaires.....	315 588 €
- Résultat Net Comptable.....	42 548 €

Fait à Paris le 18 Mai 2022

Certifié
Conforme

*Renaud ROCH
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes*



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
51EME AVENUE 107 RUE DU CHATEAU 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT			
SIRET	8 1 4 9 1 3 9 9 2 0 0 0 1 6	Mél :	fethiad@yahoo.fr
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Commerce de détail de la chaussure	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	22 238	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	
			PV à long terme imposables à 0 %	
			PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FIDUCIAIRE R.O.C. 175 BOULEVARD PEREIRE 75017 PARIS Tél: 0147639936	
OGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 18052022 Lieu: BOULOGNE-BILLANCOURT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Président FETHIA DOUZI
	Signature:

Examen de conformité ☐ prestataire : fiscale (ECF)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J DIVERS

5A BOULEVARD JEAN JAURES 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE
DES ENTREPRISES



1330-CVAE-SD

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination	5 IEME AVENUE
Adresse	1 0 7 RUE DU CHATEAU
Code postal	9 2 1 0 0
Ville	BOULOGNE-BILLANCOURT

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS	
SIRET	8 1 4 9 1 3 9 9 2 0 0 0 1 6
Période de référence	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1 3 1 / 1 2 / 2 0 2 1
Date de cessation	WW / 2 0
I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT	
La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.	
Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.	
Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).	
II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE	
Valeur Ajoutée	A2 149 231 case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD, case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD
Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.	
Chiffre d'affaire de référence	A3 315 588 à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6 à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A BOULOGNE-BILLANCOURT	SIGNATURE
DATE 18/05/2022	FETHIA DOUZI
	Président

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Désignation de l'entreprise <u>5IEME AVENUE</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>107 RUE DU CHATEAU 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT</u>																									
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>1</td><td>4</td><td>9</td><td>1</td><td>3</td><td>9</td><td>9</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>										8	1	4	9	1	3	9	9	2	0	0	0	1	6
8	1	4	9	1	3	9	9	2	0	0	0	1	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>1</u> , <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *		<u>1</u> , <u>2</u>																			
Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>																									
ACTIF																									
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	110 000	012		110 000																		
		Autres *	014		016																				
	Immobilisations corporelles *		028	14 819	030	9 014	5 805																		
	Immobilisations financières * (1)		040	9 600	042		9 600																		
Total I (5)		044	134 419	048	9 014	125 405																			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																				
		Marchandises *	060	87 880	062	8 100	79 780																		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 349	066		1 349																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																				
		Autres * (3)	072	9 441	074		9 441																		
	Valeurs mobilières de placement		080	140 086	082		140 086																		
	Disponibilités		084	79 701	086		79 701																		
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
Total II		096	318 457	098	8 100	310 357																			
Total général (I + II)		110	452 876	112	17 114	435 762																			
PASSIF																									
						Exercice N 1		NET																	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		5 000																		
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126		500																		
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132		18 753																		
	Report à nouveau				134		73 728																		
	Résultat de l'exercice				136		42 548																		
	Provisions réglementées				140																				
Total I				142		140 529																			
Provisions pour risques et charges				Total II	154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		132 291																		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		42 440																		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	99 406	172		120 503																		
	Produits constatés d'avance				174																				
Total III				176		295 233																			
Total général (I + II + III)				180		435 762																			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	92 438																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																									

42)

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

51EME AVENUE

[illegible]

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 5IEME AVENUE

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	315 588
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
		Services *			217		218	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	24 500
	Autres produits						230	5 892
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	345 980
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	129 193
	Variation de stocks (marchandises) *						236	30 274
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	76 272
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 922	244	2 913
	Rémunérations du personnel *						250	39 312
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	19 736
	Dotations aux amortissements *						254	1 598
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262	11
					260			
Total des charges d'exploitation (II)							264	299 310

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

Produits financiers (III)	280	1 244	Charges financières (V)	294	1 706
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300 325
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	3 336

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

B – RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	42 548	314	
---------------------	--	-----	--------	-----	--

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 865
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330 325
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	

Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350 24 500
	Dédution exceptionnelle (Art 39 décies A)	655	Dédution exceptionnelle (Art 39 décies A)	643		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 décies B)	645	Dédution exceptionnelle (Art 39 décies C)	647		
Droit divers	Dédution exceptionnelle (Art 39 décies D)	648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 décies E)	641		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 décies F)	990	Dédution exceptionnelle (Art 39 décies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	22 238	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	22 238	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2022

51EME AVENUE

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 5IEME AVENUE

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	110 000	402		404		406	110 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	11 579	452		454		456	11 579				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	3 239	472		474		476	3 239				
Immobilisations financières		480	9 600	482		484		486	9 600				
TOTAL		490	134 419	492		494		496	134 419				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 372	542	1 158	544		546	6 530		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	2 044	562	440	564		566	2 484		
TOTAL		570	7 416	572	1 598	574		576	9 014		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589	
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594	
TOTAL					596	585	597	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>5IEME AVENUE</u>										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640	10 800	642		644	2 700	646	8 100		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680	10 800	682		684	2 700	686	8 100		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD								780			
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982									
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis									
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter									
Déficits imputés		983									
Déficits reportables		984									
Déficits de l'exercice		960									
Total des déficits restant à reporter		970									
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
										63 118	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
										22 618	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: 51EME AVENUE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2021.. et clos le:31/12/2021		Données en nombre de mois	
		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	3,00
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	315 588
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	315 588

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	24 500
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	24 506

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	131 921
Variation négative des stocks		145	30 274
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	28 657
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	11
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	190 863

IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
			149 231

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	149 231

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE												
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case												
020												
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	Effectifs au sens de la CVAE *				023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026								
Période de référence				024	/ /				160	/ /		
Date de cessation				/ /								

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 1 4 9 1 3 9 9 2

Dénomination de l'entreprise

5IEME AVENUE

Adresse (voie)

107 RUE DU CHATEAU

Code postal

92100

Ville

BOULOGNE-BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	200
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 - Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 1 4 9 1 3 9 9 2

Dénomination de l'entreprise

SIEME AVENUE

Adresse (voie)

107 RUE DU CHATEAU

Code postal

92100

Ville

BOULOGNE-BILLANCOURT

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SIEME AVENUE

107 RUE DU CHATEAU

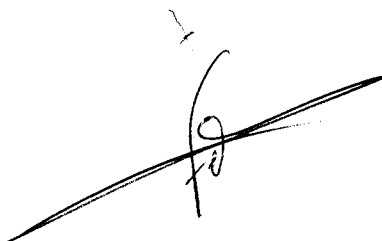
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Annexes légales

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

**Certifié
Conforme**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'D' crossed by a diagonal line.

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 435 761,73 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 42 547,96 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

SOMMAIRE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif moyen
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

NEANT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat*	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial	110 000,00			110 000,00	
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers	11 579,29			11 579,29	
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles	3 239,30			3 239,30	
Immobilisations financières	9 600,00			9 600,00	
TOTAL	134 418,59			134 418,59	

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels				
Install. générales, agencem., aménagem. divers	5 372,32	1 157,93		6 530,25
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	2 043,91	439,90		2 483,81
TOTAL	7 416,23	1 597,83		9 014,06

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours	10 800,00		2 700,00	8 100,00
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations				
TOTAL	10 800,00		2 700,00	8 100,00

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	1 874,53	1 874,53	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	8 915,49	8 915,49	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	10 790,02	10 790,02	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	7 290,06	7 290,06		
- plus d'un an	125 000,68	32 562,31	82 440,96	9 997,41
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	42 439,87	42 439,87		
Personnel et comptes rattachés	3 593,47	3 593,47		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 517,76	8 517,76		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	1 268,00	1 268,00		
- T.V.A.	6 002,00	6 002,00		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	1 715,76	1 715,76		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	99 405,59	99 405,59		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	295 233,19	202 794,82	82 440,96	9 997,41
Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 290,06			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 190,61			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**8.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	

8.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 128,00
Dettes fiscales et sociales	3 345,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	4 473,76

8.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		

Commentaires:

NEANT

8.4 - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**9.1 - EFFECTIF MOYEN**

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	1,00	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	2,00	
Ouvriers		
TOTAL	3,00	

Commentaires:

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) <i>Capital social</i>	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
b) <i>Nombre d'actions émises</i>	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	315 588,38	270 756,41	381 791,84	363 593,26	251 466,03
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	44 781,79	46 350,89	42 803,31	44 396,59	34 486,69
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	3 336,00	4 272,00	6 223,00	5 599,00	2 588,00
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	41 445,79	42 078,89	36 580,31	38 797,59	31 898,69
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	42 547,96	41 863,10	31 864,52	32 911,29	25 448,90
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>			30 000,00		
g) <i>Participation des salariés</i>					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	82,89	84,16	73,16	77,60	63,80
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	85,10	83,73	63,73	65,82	50,90
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>			60,00		
<u>IV - Personnel :</u>					
a) <i>Nombre de salariés</i>	3,00	3,00	3,00	5,00	3,00
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	39 312,44	27 702,54	54 179,26	33 868,12	17 164,28
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>	19 736,47	14 786,24	27 877,45	36 135,44	20 501,29

Observations complémentaires

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

10 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

[illegible]

Observations complémentaires

NEANT

5^{ème} AVENUE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège Social :
107 rue du Château
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE 814 913 992
SIRET 814 913 992 00016

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le mercredi vingt-neuf juin à quatorze heures,
Les associées se sont réunies au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la Présidente.

Chaque associée a été convoquée par lettre remise en mains propres le 14 juin 2022

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

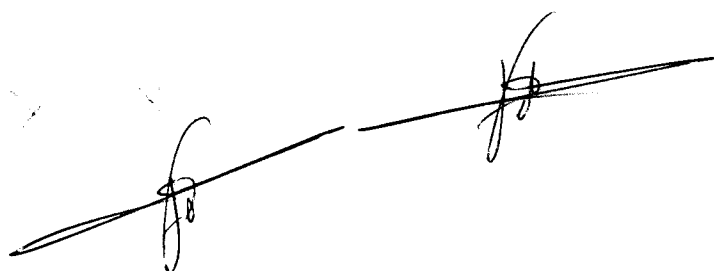
Madame Fethia DOUZI préside la séance en sa qualité de Présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente permet de constater que les associées présentes et représentées possèdent cinq cents actions, sur les cinq cents actions émises par la société.

La Présidente constate que les associées présentes réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente met à la disposition des associées :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associées
- les statuts de la société
- la feuille de présence à l'assemblée
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée



Puis la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels et le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés quinze jours avant la réunion de l'assemblée.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce. Approbation de ces conventions
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 et quitus à l'organe de direction
- Affectation du résultat
- Questions diverses
- Pouvoirs à donner

La Présidente donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce puis elle ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

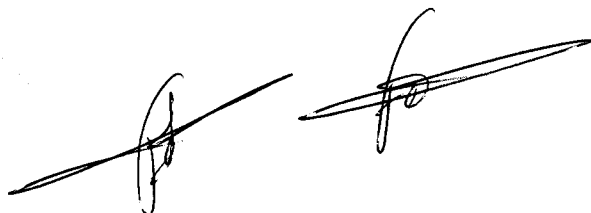
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à + 42 547.96 euros de la manière suivante :

★ Origine des sommes à affecter :

Résultat bénéficiaire	+ 42 547.96 euros
Report à Nouveau antérieur	+ 73 727.62 euros

Total	+116 275.58 euros



★ Affectations proposées :

Dans son intégralité au Poste de Report à Nouveau +116 275.58 euros

Total +116 275.58 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les montants des dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Distribution Globale	Revenus éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	Revenus non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.
N	0	0	0
N-1	0	0	0
N-2	0	0	0
N-3	30 000	18 000	12 000

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qu'il relate.

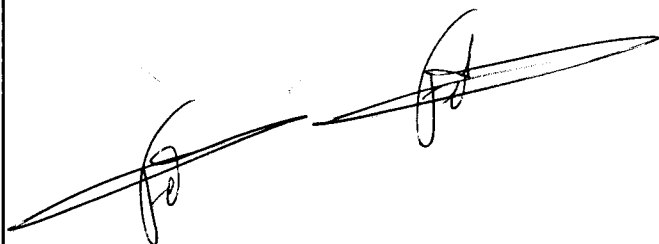
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés intéressés n'ont pas pris part au vote pour les conventions les concernant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la rémunération allouée à la Présidente au titre de l'exercice 2021 et qui s'est élevée à la somme brute de 16 495.54 euros, avantages en nature et prime exceptionnelle inclus.

Elle décide de maintenir le principe d'une rémunération au titre de l'exercice en cours.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité



CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décharge purement et simplement la Présidence du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception et prend acte que les associées sont présentes et détiennent ensemble l'intégralité des actions de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

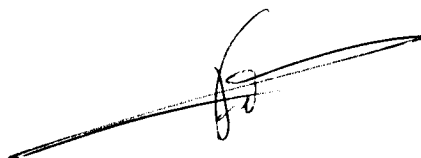
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et par les associées présentes.

Madame Fethia DOUZI



La Société SHOES AND THE CITY

Représentée par sa Gérante Madame Fethia DOUZI



5^{ème} AVENUE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège Social :
107 rue du Château
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE 814 913 992
SIRET 814 913 992 00016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2022
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à + 42 547.96 euros de la manière suivante :

★ Origine des sommes à affecter :

Résultat bénéficiaire + 42 547.96 euros
Report à Nouveau antérieur + 73 727.62 euros

Total +116 275.58 euros

★ Affectations proposées :

Dans son intégralité au Poste de Report à Nouveau +116 275.58 euros

Total +116 275.58 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les montants des dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Distribution Globale	Revenus éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	Revenus non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.
N	0	0	0
N-1	0	0	0
N-2	0	0	0
N-3	30 000	18 000	12 000

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme
La Présidente

X 

5^{ème} AVENUE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège Social :
107 rue du Château
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE 814 913 992
SIRET 814 913 992 00016

Monsieur le Greffier
Du Tribunal de Commerce
de NANTERRE
4, rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE CEDEX

PARIS, le 1^{er} septembre 2023

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en double exemplaire, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021
- le rapport de gestion présenté à l'assemblée d'approbation des comptes dudit exercice,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a '2' and a long horizontal stroke.